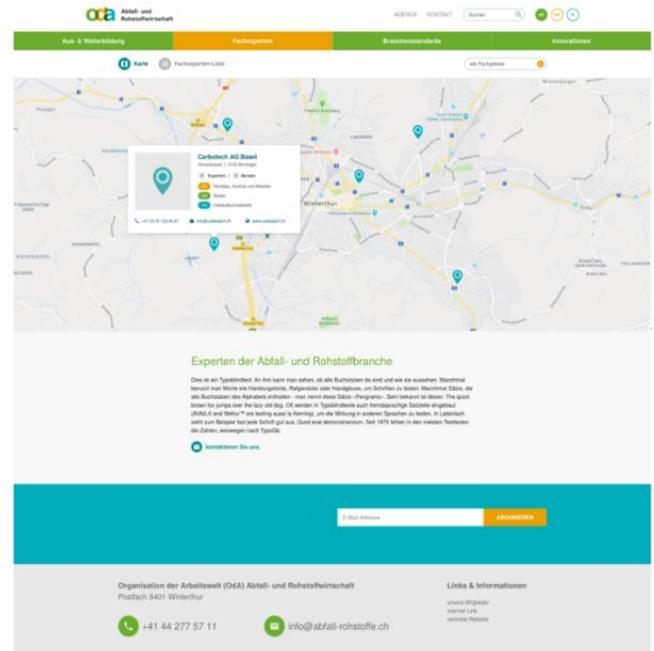
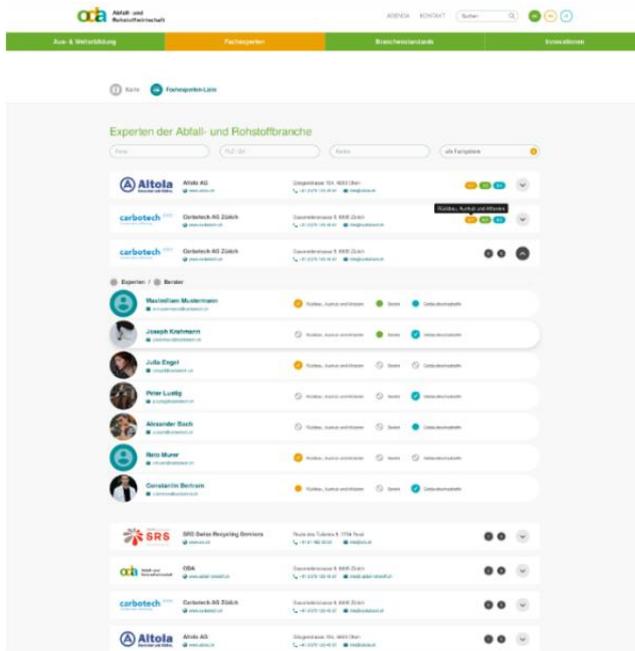


Version 03.02.2020

Système suisse de qualification des conseillers/ères en sites pollués & déchets de chantier et des spécialistes en sites pollués



e-Portail pour conseillers / spécialistes

- Langue f: www.dechet-matiere-premiere.ch/
 Rubrique Conseillers / Spécialistes
- d-Sprache: www.abfall-rohstoff.ch/
 Rubrik Berater / Spezialisten
- Lingua i: www.rifiuto-materia-prima.ch/
 Rubrica Consiglieri / Specialisti



Critères suisses de qualification pour les conseillers/ères en sites pollués et déchets de chantier

	Conseillers/ères  sites pollués & déchets de chantier	Spécialistes sites pollués 
Formation de base	Formation supérieure en sciences naturelles ou sciences techniques	Formation supérieure en sciences naturelles ou sciences techniques
Expérience professionnelle	Personne active dans le domaine des sites pollués et des déchets de chantier, sans exigence concernant la durée	≥ 5 ans d'activités dans le domaine des sites pollués comme chef/fe de projet (ou équivalent) attestés par des pièces justificatives et des personnes de référence
Formation continue	Pas d'exigences	≥ 4.5 points de formation continue au cours des trois dernières années civiles selon les critères mentionnés ci-après

Fondements

Objectifs	Encourager l'acquisition de compétences de qualité et l'échange d'expériences chez les conseillers en « sites pollués et déchets de chantier », et garantir cette qualité sur la durée par le biais d'un système de qualification intégré et uniforme dans toute la CH. Aider les autorités, les maîtres d'ouvrage, les firmes et les particuliers à trouver un conseiller ou spécialiste compétent par la tenue et publication d'une liste dynamique.
Inscription dans l'e-Portail de l'ortra gestion des déchets et des matières premières	Les entreprises (personnes morales, raisons individuelles) actives en Suisse dans le domaine des "sites pollués et déchets de chantier" peuvent s'inscrire à tout moment dans la liste de la plate-forme intégrée en réglant les émoluments correspondants (ou par le biais de l'affiliation à l'association). Les conseillers/ères et les spécialistes sont inscrits en fonction de leur lieu de travail. Les conseillers/ères reçoivent un lien en début d'année pour mettre à jour leurs données (p.ex. fonction, expérience professionnelle) et documenter les activités de formation continue de l'année précédente d'ici au 31 janvier. Les pièces justificatives correspondantes (en format PDF/JPG) doivent être chargées dans l'e-Portail. La saisie des données s'opère individuellement selon les instructions de la page suivante.
Émoluments inscription + qualification	Membres de l'asr: émoluments compris dans la cotisation de membre. Autres entreprises: émoluments de CHF 800.- par adresse et par année civile.
Contrôle de l'inscription	Les saisies sont vérifiées en début d'année par le bureau de l'asr et la commission spécialisée. La nouvelle évaluation est publiée le 15 février. L'inscription d'une nouvelle entreprise et/ou personne est possible à tout moment durant l'année en cours.
Publication	Les données saisies des entreprises et des conseillers/spécialistes saisies sont consultables publiquement et dynamiquement sur le e-portail de la branche www.dechet-matiere-premiere.ch/ sous la rubrique Conseillers / Spécialistes resp. via un lien depuis le site web de l'asr www.arv.ch . Les entreprises peuvent être recherchées via différents critères et les conseillers/spécialistes associés peuvent être listés d'un simple clic. Au 1 ^{er} niveau, les coordonnées de l'entreprise/succursale, le nombre de conseillers "Sites pollués et déchets de chantier" dont un certain nombre de spécialistes sont visibles. Au 2 ^{ème} niveau, les coordonnées des personnes (uniquement nom, prénom, adresse e-mail et photo) avec les domaines de spécialisation correspondants sont affichées.
Protection des données	La législation sur la protection des données personnelles est à tout moment respectée. Seules les données citées plus haut sur les entreprises spécialisées et les conseillers/ères techniques dans les domaines correspondants sont visibles par le grand public. Les données personnelles des collaborateurs/trices comme les certificats, attestations, notes, CV ne sont évidemment pas visibles (niveau protégé).

Critères d'attribution des points de formation continue

Type	Activité	Points
Court événement (2h)	Séance commission ou comité d'une association professionnelle, groupe de travail, bref séminaire, formation interne	0.25
Événement d'une demi-journée (4h)	Symposium/séminaire/congrès/cours d'une demi-journée; Participation d'une demi-journée au forum de savoir-faire	0.5
Événement d'une journée (8h)	Symposium/séminaire/congrès/cours d'une journée; Participation d'une journée au forum de savoir-faire de l'asr	1.0
Événement d'un jour et demi (1.5j)	Symposium / séminaire / congrès / cours d'un jour et demi	1.5
Événement de deux jours (2j)	Symposium / séminaire / congrès / cours de deux jours	2.0
Événement de trois jours (3j)	Symposium / séminaire / congrès / cours de trois jours	3.0
Événement de quatre jours (4j)	Symposium / séminaire / congrès / cours de quatre jours	4.0
Événement de cinq jours (5j)	Symposium / séminaire / congrès / cours de cinq jours	5.0
Événement de six jours (6j)	Symposium / séminaire / congrès / cours de six jours	6.0
Présenter un exposé spécialisé ≤ 2h	Exposé spécialisé (même exposé crédité seulem. 1x/an)	1.0
Présenter un exposé spécialisé de 4h	Exposé spécialisé (même exposé crédité seulem. 1x/an)	2.0
Présenter un exposé spécialisé de 8h	Exposé spécialisé (même exposé crédité seulem. 1x/an)	3.0
Publication spécialisée (≠ publicité)	Publication d'un article dans une revue spécialisée	3.0

Mention importante:

Fondamentalement, une heure de formation continue est récompensée par 0.125 point (exceptions: présenter un exposé spécialisé ou rédiger une publication spécialisée). Les activités de formation continue pertinentes avec le nombre d'heures ou de jours correspondants sont saisies dans le système par chaque conseiller en début d'année (pour l'année précédente). Seuls les événements ayant un rapport concret avec le domaine des sites pollués sont comptabilisés (pas acceptées: conférences sur les l'écoulement des eaux souterraines dans un système karstique, sur la construction de tunnels, sur le dépôt de déchets radioactifs, etc.). Si le rapport n'est que partiel, le nombre de points est réduit en conséquence par un facteur de pondération (0.5 ou 0). Les formations continues ou cercles thématiques organisés à l'interne de l'entreprise ne peuvent être comptabilisés que maximum deux fois par an ($2 \times 0.25 = 0.5$). Le bureau de l'asr est responsable du contrôle et de l'évaluation finale. Si un abus est détecté, un avertissement écrit est émis au premier méfait. En cas d'abus répété, l'inscription complète de la personne concernée sera effacée: la personne figurera sur une liste noire pour 3 ans.

Instruction pour la saisie de données dans l'e-Portail www.dechet-matiere-premiere.ch

Données propres à l'entreprise	Au début décembre, l'on demande à chaque entreprise de mettre à jour ses données de base et de contact ainsi que l'équipe des collaborateurs/trices concerné(e)s d'ici au 20 décembre. Elle reçoit un lien de connexion à l'adresse e-mail de contact de l'entreprise.
Données propres à la personne	Nom, prénom, année naissance, adresses e-mails privée+professionnelle, photo, affectation à une entreprise (chaque personne ne peut être affectée/inscrite qu'à une seule entreprise ou filiale).
Preuve de la formation de base	Université ou haute école, lieu et diplôme des formations de base achevées (p. ex. master en sciences et ingénierie de l'environnement EPFL, master en biogéosciences UNIL, et non pas simplement diplômé ou géologue). Une pièce justificative en format PDF/JPG doit impérativement être déposée pour chaque formation de base achevée. Indiquez tout diplôme d'études supérieures de l'époque en lien avec les sites pollués. La coche verte indiquant que les critères de formation de base sont satisfaits n'apparaît pas automatiquement, mais est donnée par le bureau de l'asr après vérification des pièces justificatives.
Preuve de l'expérience professionnelle (un CV actuel doit impérativement être chargé dans l'e-Portail)	Nombre d'années d'activité dans le domaine des sites pollués par employeur et fonction. Projet et personne de référence: nom d'une personne connue du domaine des sites pollués (client, représentant d'une administration, etc.) et à même de donner des renseignements sur un projet de référence pertinent du conseiller / spécialiste. Entreprise actuelle: employeur actuel, année de l'engagement. Fonction: stagiaire, employé spécialisé, chargé de projet, chef projet, fondé de pouvoir, directeur... Entreprises précédentes: anciens employeurs, années du début et de la fin de l'engagement. La coche verte indiquant que les critères d'expérience professionnelle sont satisfaits est donnée par le bureau de l'asr après vérification des saisies et du CV professionnel dès que la personne peut attester de 5 ans ou plus d'expérience professionnelle confirmée dans le domaine des sites pollués (cf. condition pour spécialistes du domaine).
Preuve de la formation continue Explications relatives à la saisie	Au début janvier, l'on demande à chaque conseiller/spécialiste via un lien personnalisé de saisir individuellement chaque activité de formation continue clôturée de l'année précédente via une liste déroulante et avec un facteur de pondération correspondant [= degré de rapport au thème des sites pollués (et déchets de chantier): 100%, 50% ou 0%] d'ici la fin janvier. Un rapport avec la thématique doit subsister (pas acceptées: conférences sur les l'écoulement des eaux souterraines dans un système karstique, sur la construction de tunnels, sur le dépôt de déchets radioactifs, etc.). Les formations continues organisées à l'interne de l'entreprise doivent aussi être mentionnées de façon compréhensible et pondérées; elles ne peuvent être comptabilisés que max. 2x par an ($2 \times 0.25 = 0.5$). L'attribution des points est vérifiée par le bureau de l'asr et ajustée si nécessaire. À partir du début 2020 (pour l'année précédente 2019), une pièce justificative en format PDF/JPG doit impérativement être déposée pour chaque activité de formation continue. L'évènement et l'organisateur doivent être spécifiés de façon concise mais néanmoins compréhensible. Les points des divers événements sont évalués sur la base de la table de la page 2. La coche verte indiquant que les critères de preuve de la formation continue sont satisfaits apparaît automatiquement dès que le total des points validés des activités des trois dernières années atteint le score de 4.5 points (cf. condition pour spécialistes du domaine).
Clôture de la saisie + requête d'un contrôle (cf. détails p. 4)	Une fois que vous avez saisi tous les contenus, vous pouvez clôturer l'édition en cliquant sur le bouton "Clôturer l'édition". Veuillez noter qu'à partir de ce moment, vous ne pourrez plus effectuer aucune modification. Ensuite, vous devez retourner à l'aperçu de votre profil et requérir le contrôle par l'association professionnelle en cliquant sur le bouton "soumettre maintenant".

Extrait d'un masque du **profil de qualification**, avec le bouton "**soumettre maintenant**" (attention: n'apparaît que si l'édition a été préalablement clôturée !) pour **requérir par clic le contrôle des données saisies et la publication dans la liste par l'association professionnelle**:

Sites pollués & déchets chantier: Editer la qualification

Formation de base ✓Expérience professionnelle ✕Activités ✓

Formations: 3 Condition préalable remplie ✓

CAS Altlasten, Universitäten Neuchâtel und Bern	2019	✓
Radonfachperson gemäss Art. 161 StSV	2019	? ✎ 🗑
MSc ETH Umweltingenieur, ETH, Zürich	2016	✓

[Nouvelle saisie](#)

Expérience professionnelle: 2.2 année(s) satisfaisant ✕

4/2001 - 6/2003	Projektleiter Umwelt, Störfallvorsorge		100 %	✎ 🗑
-----------------	--	--	-------	-----

[Nouvelle saisie](#)

Activités: 7 points satisfaisant ✓

2019	3 activité	0.625 points	? →
2018	2 activité	6 points	✓ →
2017	1 activité	1 points	✓ →
2016	1 activité	0.5 points	✓ →

[Nouvelle saisie](#)

De nouvelles informations de profil sont disponibles.
Veuillez soumettre le tout à l'examen de l'association
pour actualiser votre profil.

[Soumettre maintenant](#)

